

Chapitre 8

Romains 8:1 Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. C'est avec ces paroles triomphantes que l'apôtre commence le chapitre 8 de son épître ; c'est en quelque sorte le point final qu'il met d'un cœur plein d'allégresse, à la fin de son exposé, la conclusion bénie des enseignements des trois chapitres précédents. Aucune condamnation pour tous ceux qui sont dans le Christ Jésus ! Quelle déclaration ! L'apôtre ne parle pas d'une grâce que l'on puisse obtenir peu à peu, ou qui est accordée seulement à des chrétiens fidèles ou avancés, mais d'une réalité dont peuvent jouir tous ceux qui sont « dans le Christ Jésus ». Cela a paru si incompréhensible dans cette forme inconditionnelle à quelques copistes des écrits du Nouveau Testament, que l'un d'eux a considéré la fin du quatrième verset : « en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit. », comme une restriction présumée utile, et l'a mise à côté du texte, tandis que des copistes plus récents l'ont laissée dans le texte même. Son salut est inconditionnel et la délivrance de toute sentence de condamnation est la part de tous ceux qui « sont dans le Christ Jésus ». Je n'ai pas besoin d'ajouter que cela n'amoindrit nullement le devoir de tout croyant de marcher dans une vigilance continue et dans un sévère jugement **de soi-même**. Mais ce serait une erreur néfaste, et même présomptueux, de faire dépendre la sûreté de cette position en Christ de la marche et des sentiments du croyant.

Nous savons comment cette précieuse position nous a été acquise : le péché dans la chair, qui nous plaçait sous la sentence de la mort et de la condamnation, a été jugé une fois pour toutes en Christ. Tous ceux qui sont dans le Christ Jésus, ont été « **unis à lui par une mort semblable à la sienne** », (chap. 6:5) ; ils sont crucifiés avec Lui, morts avec Lui. C'est pourquoi il ne peut pas y avoir de condamnation pour eux ! Ce qui est la part de Christ est la leur ; de même qu'il ne peut y avoir de condamnation pour le Christ ressuscité, il ne peut y en avoir pour ceux qui sont en Lui. De plus, nous trouvons la même grande vérité, qu'à la croix tous les péchés ont été jugés. Ils ne sont plus maintenant des hommes dans le premier Adam, mais ils se trouvent maintenant devant Dieu comme des « hommes en Christ ». Ils sont, comme nous allons le voir « **dans l'Esprit** », non plus « **dans la chair** » (v. 9). C'est la place que la grâce leur a donnée, une position, qui comporte pour eux des devoirs solennels, mais qui ne dépend nullement du degré de leur connaissance ou de la fidélité de leur marche. Le croyant marche fidèlement, non pour acquérir cette position, mais parce qu'il la possède.

« **Car** - lisons-nous ensuite - **la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort** » (v. 2). De nouveau, nous trouvons le

mot « loi » dans le sens déjà connu du chapitre 7, comme un principe, qui agit toujours de la même manière et produit des effets invariables (voir aussi les expressions : « loi des œuvres », et « loi de la foi », au chap. 3:27). L'expression « **loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus** » fait allusion à l'opération immuable de l'Esprit de vie en notre bien-aimé Sauveur qui, après avoir accompli son œuvre, est apparu au milieu de ses disciples en vainqueur de la mort et du tombeau pour leur communiquer cette vie et l'Esprit, comme source et puissance de vie - « **la vie en abondance** » (Jean 10:10).

Or, tandis que cette loi de l'Esprit de vie a opéré en Christ, « **la loi du péché et de la mort** » constituait en nous le principe tyrannique dont nous ne pouvions nous libérer. Le chapitre précédent nous a suffisamment montré l'état misérable et l'impuissance qui nous caractérisaient. Ce n'est que lorsque l'homme, mentionné dans ce chapitre, a cessé de chercher à vaincre, par des efforts légaux, le péché qui habite en lui, et s'est soumis sans réserve à la justice de Dieu, qu'il est délivré de la puissance du péché. Remarquons cependant que cette vérité n'est pas exposée ici sous une forme embrassant tous les croyants, comme une règle s'appliquant de la même manière à tous. Mais l'apôtre se sert de la forme personnelle, et cela pour la dernière fois à propos de ce sujet. D'après ce premier verset, on s'attendrait qu'il dise « nous », plutôt que « moi », comme dans le verset 4. Or, bien que l'expression « aucune condamnation » s'applique à tous les chrétiens, il est dit dans le deuxième verset : « Car la loi de l'Esprit... **m'a affranchi de la loi, etc.** ». Pourquoi ? bien que le verset 2 soit indissolublement lié au verset 1, il s'agit pourtant ici d'une question d'expérience personnelle ; le fondement pour la réalisation de cette expérience est bien posé pour tous, tous devraient la connaître ; mais souvent elle n'est pas comprise et, en raison de ce manque de compréhension - souvent aussi par suite d'infidélité - elle n'est pas réalisée dans la pratique.

En réalité, c'est quelque chose d'indubitablement grand de pouvoir dire à la suite de l'apôtre : « **Car la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, m'a affranchi** » - non pas « m'affranchira », mais m'a affranchi - pour ne plus être soumis désormais à « **la loi du péché et de la mort** », mais pour servir le Seigneur dans l'heureuse liberté d'un racheté et dans la puissance du Saint Esprit, comme un homme « en Christ ». L'apôtre exprime le désir, pour lui et tous ses lecteurs croyants, qu'ils connaissent le contenu de ce verset non seulement comme une chose **qu'ils possèdent en Christ**, mais que, la réalisant pratiquement, ils tiennent la chair pour morte et manifestent qu'ils sont réellement délivrés de sa domination.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, le fondement de tout cela, c'est la mort et la résurrection de Jésus Christ. Cette œuvre glorieuse de la rédemption est mise une fois encore en contraste avec l'impuissance complète de la loi de Moïse. « **Car chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force, - Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché** » (v. 3). L'incapacité de la loi d'aider l'homme, a été très clairement démontrée (chap. 7). La loi pouvait exiger, condamner, maudire, mais non pas sauver. Or, ce que la loi n'a pu faire, Dieu l'a fait : Il est intervenu en envoyant son Fils unique, afin de régler la question du péché. Pour cela, Christ a dû venir sur cette terre, comme un homme en chair et en sang, né de femme, sans péché, pur et saint, mais en chair semblable à celle du péché. « La Parole devint chair » et « la grâce et la vérité vinrent par Jésus Christ ».

Il fallut non seulement que Christ vînt dans ce monde et que sa perfection comme homme y fût pleinement manifestée, mais il dut aussi régler la question du péché par sa mort ; le péché ne pouvait être éloigné que par un saint sacrifice pour le péché. La vie sainte et sans péché de notre Sauveur ne pouvait pas nous sauver ; elle a manifesté seulement la laideur de notre triste état. Le grain de blé devait tomber en terre et mourir ; autrement il serait demeuré éternellement seul (**Jean 12:24**). Nous lisons aussi en **Hébreux 9:26**, qu'il a été manifesté, **à la fin des siècles, une fois pour abolir le péché par son sacrifice** ; il n'y avait pas d'autre moyen d'ôter le péché. Dieu s'est servi de ce moyen et a ainsi résolu à sa propre satisfaction cette question qui était insoluble autrement. Le péché dans la chair a été jugé dans sa racine ; notre ancien état a disparu pour toujours, et le croyant, délivré de la puissance et de la domination du péché qui habitait en lui, n'est plus obligé désormais de vivre « **selon la chair** », mais il peut et doit marcher « **selon l'Esprit** » (v. 4). Certes, le péché est encore en lui, mais il ne peut plus entraîner de jugement sur lui, puisqu'il a été déjà jugé en Christ. De plus, en jugeant le péché en lui-même, le croyant témoigne qu'il est d'accord avec Dieu et non avec le péché. L'existence du péché en lui ne peut le troubler, ni l'empêcher de vivre près de Dieu. Ce n'est que s'il permet au péché d'agir et marche selon la chair, que sa communion avec le Dieu saint est interrompue et le reste jusqu'à ce qu'il confesse sincèrement son péché. Selon sa fidélité et sa justice, Dieu lui pardonne alors et le purifie de toute iniquité (**1 Jean 1:9**).

Le fait que le croyant peut pécher n'affecte donc en rien sa position devant Dieu. Certes, il est douloureux et humiliant qu'un chrétien pèche, **et les conséquences peuvent en être très sérieuses**, mais cela ne porte pas atteinte à son salut. Il est « en Christ » ; de ce fait, il ne peut pas plus y avoir de jugement et de condamnation pour lui que pour Christ lui-même. Il se trouve dans le Ressuscité,

délivré de la puissance de Satan, au-delà du lieu où, pour la foi, la chair a été jugée et où le vieil homme a été crucifié. **Ayant été crucifié avec Christ, ce n'est plus lui qui vit, mais Christ vit en lui (Gal. 2:20).**

(Ndf) il est à noter que Dieu n'ôte cependant pas les conséquences terrestres de nos actions ...

Il est très intéressant de constater le rapport existant entre les trois premiers versets de notre chapitre et les trois chapitres précédents. La première moitié du chapitre 5 nous a appris qu'étant justifiés par la foi, nous avons le pardon des péchés, la paix avec Dieu, etc. En revanche, la seconde moitié de ce chapitre nous a montré notre condition de pécheurs en tant que descendants du premier Adam, d'une part, et la position de justes dans laquelle nous avons été amenés par l'obéissance du dernier Adam, d'autre part. De même, le premier verset du chapitre 8 nous dit que nous sommes maintenant dans le Christ Jésus, et que, comme tels, non seulement nous n'avons plus à redouter la colère divine, mais qu'il n'y a aucune condamnation pour nous. Le chapitre 6 ensuite, nous a parlé de la domination du péché, sous laquelle nous gissons et nous a montré comment cette domination a été brisée dans la mort de Christ ; de même, au deuxième verset du chapitre 8 nous lisons que « la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort ». Enfin, le chapitre 7 décrit les expériences d'un homme qui, ne connaissant pas la justice de Dieu, cherche à se procurer une justice légale ; ainsi aussi le troisième verset de notre chapitre 8 montre que Dieu, en envoyant son Fils bien-aimé, a accompli ce qui était impossible à la loi, et que si Christ s'est occupé des fruits de l'arbre corrompu, ce n'est pas pour nous laisser le soin d'en finir devant Dieu avec l'arbre lui-même. En effet, il s'est occupé de l'état complet dans lequel nous nous trouvions par nature : l'arbre a été jugé ; le péché dans la chair a été condamné et, pour le croyant, il a été éloigné pour toujours des yeux de Dieu.

Le croyant peut donc jouir en toute confiance de sa position en Christ, mais il peut et doit aussi suivre, par la grâce de Dieu, les goûts et les tendances de la nouvelle nature qui est en lui, et don de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus. Le verset 4 conduit à ce résultat pratique. Dans la mesure où le chrétien sait et réalise par la foi qu'il se trouve devant Dieu dans une nouvelle nature, le nouveau « moi » est libre en lui de marcher selon l'Esprit et non plus selon la chair (même si le vieux « moi » cherche à faire valoir son influence mauvaise) ; et dans la mesure où il réalise cela et manifeste dans sa vie les résultats de la mort et de la résurrection de Jésus Christ, la juste exigence de la loi est accomplie en lui (v. 4). Aussi longtemps qu'un homme reste pratiquement sous la loi et s'efforce d'améliorer la chair et d'accomplir les justes exigences de la loi, il ne rencontrera que d'amères déceptions. Mais quand il a reconnu la plénitude de la grâce qui

est à sa disposition dans le Sauveur mort et ressuscité, et qu'il détourne ses regards du misérable « moi », pour les porter sur Christ, alors non seulement, il remplit, dans la puissance du Saint-Esprit, les exigences de la loi envers Dieu et son prochain, mais il les dépasse encore. Comme ressuscité d'entre les morts, le croyant peut représenter Dieu en aimant ses ennemis, en bénissant ceux qui le maudissent, etc. On peut, par la grâce agissant en lui, discerner dans le croyant la manifestation de Dieu, quoique, cela va sans dire, avec beaucoup d'imperfection. On voit Dieu lui-même dans le croyant ou, en d'autres termes, on ne voit pas seulement ce qu'un homme devrait être, mais ce que Christ, l'Homme de Dieu, était ici-bas : son image est représentée dans le croyant, même si c'est avec faiblesse et beaucoup de manquements.

En rapport avec les derniers mots du verset 4, les quatre versets suivants (5-8) développent encore plus en détail le contraste entre ceux qui marchent selon la chair et ceux qui marchent selon l'Esprit. Dans les deux cas, il y a une nature agissante, active, qui a ses penchants et ses buts propres. « **Ceux, en effet, qui vivent selon la chair, s'affectionnent aux choses de la chair, tandis que ceux qui vivent selon l'esprit s'affectionnent aux choses de l'esprit.** » (v. 5). Il ne s'agit pas ici d'une mesure plus ou moins grande de fruits, mais du caractère des deux natures ; chacune a ses pensées à ce qui lui est propre, à ce qui la caractérise (chair ou Esprit). Les nouveaux principes qui agissent dans les chrétiens sont en opposition avec ceux de tous les autres hommes. Dans son état naturel, avec sa nature déchue et étrangère à Dieu, l'homme est « **selon la chair** », et suit ses mauvais penchants et ses convoitises. Le chrétien, ou la nouvelle nature qu'il a reçue, est « **selon l'Esprit** » qui habite en lui ; il est sous l'influence de celui-ci. Des pensées complètement nouvelles sont éveillées dans le croyant, les pensées d'une nature qui est née de l'Esprit et qui recherche ce qui est de l'Esprit - une nature sainte, qui aime les choses saintes, délivrée du joug du péché et qui recherche ce qui est « **spirituel** ».

« **Et l'affection de la chair, c'est la mort, tandis que l'affection de l'esprit, c'est la vie et la paix ; car l'affection de la chair est inimitié contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas.** » (v. 6, 7). La chair et l'Esprit sont et restent opposés l'un à l'autre. La pensée de la chair est dirigée vers les choses visibles, elle amène la mort, aussi bien maintenant qu'éternellement. « **Point de paix pour les méchants !** » dit l'Éternel (Esaïe 48:22). En revanche, la pensée de l'Esprit est vie et paix, une source en nous qui jaillit en vie éternelle et remplit l'âme de paix et de joie. En Christ, c'était comme ça d'une manière parfaite, tandis que dans le chrétien, la réalisation en est imparfaite, comme cela a déjà été dit souvent ; mais l'apôtre ne parle pas de cela ici ; il développe seulement des principes.

Or la pensée de la chair n'est pas seulement la mort : elle se révolte aussi contre Dieu, ne reconnaît pas son autorité ; elle est « inimitié contre Dieu, car elle ne se soumet pas à la loi de Dieu » à laquelle l'homme est assujetti naturellement, puisqu'elle est la règle de conduite de la créature responsable envers Dieu. Elle « ne se soumet pas à la loi de Dieu, car aussi elle ne le peut pas ». Quel jugement accablant de la part de Celui qui juge justement ! La chair est si perverse qu'elle ne peut se soumettre à la volonté divine. Aussitôt que Dieu donne un commandement, l'esprit de rébellion se montre en elle ; la propre volonté mauvaise est sa règle de conduite ; elle veut être indépendante et hait tout ce qui plaît à Dieu. C'est pourquoi l'homme a besoin d'une nature entièrement nouvelle, qui aime Dieu et les choses célestes. « **Ce qui est né de la chair est chair ; et ce qui est né de l'Esprit est esprit** » (**Jean 3:6**). « **Or ceux qui vivent selon la chair ne sauraient plaire à Dieu** » (v. 8).

Comment Dieu pourrait-il trouver son plaisir en des êtres tels que nous venons de les décrire ? Des êtres « **dans la chair** », ou « **nés de la chair** », c'est-à-dire des êtres qui, comme descendants du premier Adam déchu, se trouvent devant Dieu dans sa position et marchent sur ses traces « **selon la chair** ». « **Être dans la chair** » ne signifie donc rien d'autre que corruption irrémédiable, jointe à la révolte et à l'inimitié contre Dieu. Dieu soit éternellement loué de ce que le croyant ne se trouve plus dans cette position !

« **Pour vous, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous.** » (v. 9). L'habitation du Saint Esprit dans le croyant est la preuve irréfutable que ce dernier n'est plus « dans la chair », mais « dans l'Esprit ». Déjà au chapitre 7:5, nous avons lu : « **Car, quand nous étions dans la chair**, etc. », et le chapitre 6 en entier nous a montré des êtres, qui, délivrés de la domination du péché, vivent pour Dieu et lui livrent leurs membres comme instruments de justice. L'homme décrit dans la seconde moitié du chapitre 7 ne peut pas encore le réaliser ; il est, avons-nous dit, comme le fils prodigue : converti et sur le bon chemin, mais il n'a pas encore reconnu par la foi ce qu'est le Père, et comment Il s'est révélé en Jésus Christ. L'assurance personnelle du complet pardon et de l'acceptation par le Père n'est pas encore présente dans l'âme.

Seul celui en qui habite le Saint Esprit possède cette assurance : ce n'est que lorsqu'on se trouve dans les bras du Père et que l'on est revêtu de la plus belle robe, que l'on cesse de penser à soi, de parler de soi et de faire des efforts pour s'améliorer. Le Père, ce qu'il est et ce qu'il fait, remplit alors l'âme tout entière ; elle rend « grâces à Dieu par Jésus Christ » ; s'oubliant elle-même complètement, elle se repose dans ce que Jésus a fait pour elle ; elle est en état d'entrer dans la

maison du Père et de participer à ses joies. Certes, elle a encore des responsabilités, mais celles-ci ont un caractère tout nouveau. Nous répétons que le croyant est un homme « en Christ », un homme « dans l’Esprit » qui n'est pas sous la loi, et pourtant pas sans loi. La grâce lui donne tout ce qu'il faut pour marcher selon sa nouvelle position.

Encore une fois, il ne s'agit pas, dans le passage qui nous occupe maintenant, d'un état variable de l'âme qui fait, des progrès ou se refroidit, selon sa spiritualité et sa fidélité. Mais c'est le privilège de tout vrai croyant, de quiconque a la foi en Jésus, et cela non pour un temps seulement, mais pour toute sa carrière, Il était autrefois « **dans la chair** » ; il est maintenant « **dans l’Esprit** » ; la fin de notre verset le confirme. « **Si quelqu'un n'a pas l’Esprit de Christ, il ne Lui appartient pas** », c'est-à-dire qu'il n'est pas chrétien, du moins pas dans le vrai sens de ce mot. Il peut bien arriver qu'une âme ait la vie de Dieu, sans être scellée de l’Esprit, comme celle du chapitre 7, mais la règle générale est que Dieu donne l’Esprit à quiconque reçoit par la foi la parole de la vérité : aujourd’hui quiconque entend l’évangile du salut et y croit, est scellé du Saint Esprit de la promesse selon Éphésiens 1:13.

Pourquoi donc l'apôtre parle-t-il ici de l’Esprit de Christ ? Y a-t-il un Esprit de Dieu et un autre Esprit, celui de Christ ? Non, il n'y a qu'un seul Esprit. Toutefois ce n'est pas sans raison que les deux expressions sont employées ; ne serait-ce pas le fait que l’Esprit de Dieu s'est manifesté en Christ dans une vie consacrée à Dieu jusqu'à la mort ? Ainsi, en le contemplant, nous pouvons discerner ce qu'était cette vie. Et celui qui ne manifeste pas de traces de cette vie, qui ne donne aucune preuve que le même Esprit, qui était autrefois en Christ, agit en lui, celui-là, tout en ayant peut-être un beau témoignage extérieur, n'est pas vraiment « de Lui », n'est pas un chrétien.

« **Et si Christ est en vous, le corps, il est vrai, est mort à cause du péché, mais l'esprit est vie à cause de la justice.** » (v. 10). Le premier verset déclare que nous, les croyants, sommes « en Christ », et le verset 10, que « Christ est en nous ». L'apôtre tire de ce fait la conclusion que le corps est bien mort à cause du péché, mais que l’Esprit est vie à cause de la justice. Le corps est le vase terrestre dans lequel le péché habite et agit. Si nous le laissons faire sa volonté, il n'en résultera que du péché. Qu'ai-je donc à faire, moi qui suis un homme dans lequel Christ vit ? Je suis appelé à m'appliquer la mort, à ne pas obéir aux convoitises de mon corps mortel, mais à faire « **mourir les actions du corps** », (chap. 6:12 ; 8:13). Dans la mesure où je réaliserai cela, le péché perdra tout pouvoir sur moi, et l’Esprit agira sans entrave en moi dans une vie qui produira les fruits de la justice. Si Christ habite vraiment en moi, est-ce ma volonté qui doit prévaloir, ou la

volonté de Christ ? Le « moi » nouveau répondra sans hésitation : « la volonté de Christ ». Bien ! mais cela ne peut se réaliser que si je ne permets pas à mon corps de manifester sa vie et si je tends à ce qui est de l’Esprit de Dieu, à ce qui lui plaît. N’oublions pas que les fruits de la justice pratique ne peuvent être produits que si nous nous tenons pour morts au péché et pour vivants à Dieu dans la puissance du Saint Esprit.

Une telle vie n’est-elle pas un véritable esclavage ? Au contraire, c’est une vie de liberté, car elle n’est plus asservie à la chair ni à ses convoitises ; une vie dans laquelle on peut suivre le Seigneur Jésus avec bonheur, en se laissant conduire par son Esprit. Puissions-nous tous marcher toujours davantage de cette manière, jusqu’à ce que nos corps d’abaissement soient transformés en des corps glorieux, dans lesquels le péché n’habitera plus. C’est de cette troisième et dernière délivrance que l’apôtre parle dans le magnifique passage suivant.

« **Et si l’Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d’entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Christ d’entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous.** » (v. 11). Les effets de la mort et de la résurrection de Christ s’étendent aussi à nos corps mortels ; non seulement il n’y a pas de condamnation pour moi ; non seulement mon âme peut se réjouir d’avoir été délivrée de la domination du péché et de la mort, mais aussi mon faible corps, qui porte en soi le germe de la mort, sera mis un jour au bénéfice des conséquences glorieuses de l’œuvre de rédemption, de Christ ; et s’il est enseveli dans une tombe, il ressuscitera. Dès maintenant il est le temple du Saint Esprit, et plus tard il sera de nouveau vivifié pour servir de demeure éternelle et glorieuse à l’âme délivrée. Certains pensent que nous recevrons un nouveau corps, mais nous pouvons aussi croire que ce ne soit pas le cas et que ce soit l’ancien corps qui sera ressuscité et changé. « **Nous ne nous endormirons pas tous, mais nous serons tous changés** » (1 Cor. 15:51). En effet, le Saint Esprit, qui demeure dès maintenant dans notre corps, ne renoncera jamais à ses droits sur ce corps. Aussi sûrement que Dieu a ressuscité Jésus d’entre les morts et que, pour cette raison, l’Esprit de Dieu habite en nous, aussi sûrement nos corps mortels seront-ils aussi ressuscités. Satan n’a plus de droits sur eux ; ils ont été rachetés au prix du sang de Christ et appartiennent à Christ ; ainsi notre délivrance sera complète. La liberté de la grâce est, par le Saint Esprit, déjà aujourd’hui, notre part en vertu de notre position en Christ. La liberté de la gloire est encore future, mais nous la posséderons certainement, parce que le Saint Esprit habite en nous. Il est les arrhes de notre héritage (Éph. 1:14) et garantit la résurrection de notre corps.

En passant, remarquons le changement de nom de notre Seigneur au verset 11 ([Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous](#)). C'est d'abord son nom personnel comme Fils de l'homme qui est nommé : Jésus ; ensuite, son titre officiel, comme l'Oint de Dieu : Christ, et cela en relation avec l'Esprit habitant en nous. Le Saint Esprit ne peut pas être séparé de Christ. Là où les résultats de l'œuvre de la rédemption sont trouvés, l'Esprit doit aussi être là, pour assurer la gloire de Christ.

Avant de poursuivre notre méditation, nous rappelons une fois encore les trois caractères sous lesquels l'Esprit est présenté dans ce passage. Il est d'abord l'Esprit de Dieu qui habite dans notre corps, la source puissante de tout bien en nous ; il nous encourage, nous reprend, nous exhorte et nous avertit, etc. Ensuite, il est l'Esprit de Christ, manifesté dans la vie et la marche du Seigneur Jésus ici-bas et qui doit caractériser maintenant notre vie et notre marche. En troisième lieu, il est l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts et nous donne l'assurance que la même puissance transformera aussi nos corps mortels en la conformité de son corps glorieux (Phil. 3:21).

Dans les versets suivants, l'apôtre expose la conséquence pratique de ce qu'il a dit jusqu'ici : « [Ainsi donc, frères, nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair. Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez,](#) » (v. 12, 13). Puisque nous ne sommes plus dans la chair, nous n'avons plus aucune relation avec elle et pouvons même la vaincre par l'Esprit en la tenant pour jugée et en nous tenant pour morts.

« [nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair](#) ». On pourrait penser qu'il convient d'ajouter un « mais » à la phrase et de dire : « mais nous sommes redevable à l'Esprit, pour vivre selon l'Esprit », ce qui serait absolument en accord avec les penchants légalistes de nos cœurs. Or l'écrivain inspiré ne parle pas ainsi, car cela nous volerait la précieuse liberté dans laquelle nous avons été amenés par notre Rédempteur et nous placerait de nouveau, quoique d'une manière différente il est vrai, sous une loi qu'il nous serait tout aussi impossible d'accomplir que l'ancienne.

Cependant, de sérieuses obligations découlent de notre nouvelle position. Une sainte responsabilité ne nous lie-t-elle pas à cette position ? Certainement ! Mais ces obligations ne pèsent pas sur nous comme une loi, car elles procèdent de la nouvelle vie qui nous est conférée ; elles sont donc en accord avec les désirs de notre nouvelle nature et s'accomplissent dans la puissance de l'Esprit. Jacques parle de la loi parfaite, celle de la liberté, parce que la volonté du nouvel homme

est, à tous égards, en accord avec la volonté de Dieu (Jacq. 1:25). C'est le désir du nouvel homme de se soumettre à cette volonté. Certes, le contraste subsiste entre les deux principes qui opèrent en nous, la chair et l'Esprit ; c'est pourquoi l'apôtre Paul ajoute : « **Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez** ».

Dans les deux cas, le résultat est certain. Dans le premier, il est la conséquence naturelle et nécessaire de notre comportement ; dans le second, ce résultat est assuré par Dieu lui-même. Dans le premier cas, c'est la mort ; dans le second, la vie et la gloire sont notre part. Ici, le lecteur peut soulever la question : « Un enfant de Dieu peut-il donc être perdu ? » Je réponds : Il ne s'agit pas de cela dans ce passage ; ici, nous n'avons pas affaire au côté divin, mais au côté humain de la question. Dieu nous a donné une nouvelle vie, et cette vie n'est pas selon la chair, car elle ne le peut pas. Néanmoins si je vis selon la chair, je me place de nouveau sur le terrain de la vieille nature, de la chair, et pour autant que la chose dépend de moi, je mourrai, car le juste salaire d'une vie selon la chair, c'est la mort. Il est impossible qu'un tel chemin aboutisse à la vie. En revanche si, par l'Esprit, je fais mourir les actions du corps, je vivrai ; je vivrai pour toujours avec Dieu qui m'a donné la vie et dont l'Esprit habite en moi et opère dans cette vie.

Le salut inconditionnel du croyant en vertu de l'œuvre de Christ est une vérité. Sa responsabilité de marcher fidèlement à la suite de Christ, en est une autre. Laissons chacune de ces vérités où Dieu l'a placée : tout est alors simple et clair, tandis que si nous les mélangeons, comme on le fait malheureusement si souvent, il n'en résulte que de la confusion.

« **Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu.** » (v. 14). Par ce passage, nous en venons à la merveilleuse relation dans laquelle nous avons été introduits comme étant des êtres qui ne sont plus conduits par la chair. Nous sommes conduits aujourd'hui par l'Esprit de Dieu qui habite en nous, non point dans une crainte servile, mais dans la paix. S'il en est ainsi, c'est donc la preuve que nous sommes fils de Dieu. L'Esprit que nous avons reçu n'est pas « **un esprit de servitude, pour être encore dans la crainte** ; mais nous avons reçu **un Esprit d'adoption, par lequel nous crions: Abba ! Père !** » (v. 15). Là où se trouve cet Esprit, là est la liberté ; sous la loi, il n'y avait que servitude et crainte. Le Saint Esprit opérait bien dans les croyants de l'Ancien Testament et les employait comme témoins et messagers de la vérité, mais il n'habitait pas en eux. Les disciples eux-mêmes, avant la résurrection et l'ascension du Seigneur, ne possédaient pas l'assurance formelle d'être fils de Dieu, et pourtant le nom du Père leur avait été révélé. Cette assurance est notre précieuse part, depuis que le Saint Esprit est descendu personnellement du ciel et a fait sa demeure en nous,

comme Esprit d'adoption. Paul écrit aux Galates : « **Et, parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos cœurs, criant : Abba, Père !** » (Gal. 4:6). Nous ne sommes pas sous un bâton ; nous ne sommes pas en bas âge, assujettis à un tuteur ou à un curateur, mais nous sommes conduits par l'Esprit comme des fils de Dieu, ayant conscience de cette relation.

Quelle relation, pour des êtres tels que nous étions autrefois ! Nous lisons ensuite : « **L'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers : héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ, si toutefois nous souffrons avec lui, afin d'être glorifiés avec lui.** » (v. 16, 17).

De la relation, dans laquelle nous avons été introduits, découlent des bénédictions merveilleuses. Non seulement l'Esprit nous a communiqué une vie nouvelle et a produit en nous les sentiments et les désirs procédant de la relation filiale qui nous unit à Dieu, mais il témoigne aussi avec notre esprit (c'est-à-dire cette nouvelle vie engendrée en nous) que nous sommes enfants de Dieu, que nous appartenons à la famille de Dieu, et que, par conséquent, nous participons à tout ce qui est propre à cette relation. Il ne s'agit donc pas ici du témoignage de Dieu, nous venant du dehors, concernant notre délivrance par la foi en Christ, mais d'un témoignage intérieur communiquant au croyant l'assurance qu'il est un enfant de Dieu. Ne possédons-nous pas ce témoignage, cette assurance ? Ne crions-nous pas, avec une confiance enfantine : « Abba, Père ? » Pourquoi pouvons-nous crier ainsi ? Parce que l'Esprit rend témoignage avec notre esprit que nous sommes enfants de Dieu ; nous ne pourrions pas crier ainsi, si le témoignage n'était pas en nous.

Avant d'aller plus loin, disons quelques mots au sujet des titres de « fils » et d'« enfants » (v. 17). Le titre de « fils » nous fait penser plutôt à notre position et aux priviléges qui s'y rattachent, en contraste avec le nom de serviteurs ou d'esclaves ; tandis que le titre d'« enfants » fait allusion plutôt à l'intime relation nous unissant au Père, comme nés de Dieu. Nous ne sommes pas seulement adoptés comme fils, introduits dans la position de fils, mais nous sommes aussi engendrés comme enfants dans la famille de Dieu, pour jouir dès maintenant des joies découlant de cette relation et pour être bientôt introduits avec Christ dans la possession de tout ce qui appartient à Dieu lui-même ; nous sommes enfants de Dieu, au bénéfice de toutes les précieuses bénédictions qui procèdent de cette relation.

« **Si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers ; héritiers de Dieu, cohéritiers de Christ** » (v. 17). Israël était autrefois l'héritage de Dieu, la part

bénie ; toutefois, notre place est infiniment plus élevée et plus glorieuse : nous sommes héritiers de Dieu ; sa possession est la nôtre. Notre second titre, cohéritiers de Christ, nous montre comment cette part nous a été acquise : c'est avec Lui seulement que nous pouvons et devons tout partager ; avec Lui, qui, comme le Premier-né de toute la création et le Premier-né d'entre les morts, le Créateur et le Rédempteur, a un droit incontestable sur toutes choses. Or, dans sa grâce merveilleuse, il nous fait participer à ces choses. Mais il va sans dire que toujours et en toutes choses, comme homme, il a la première place (Col. 1:18), et si nous pensons à Lui comme Dieu, il est clair que nous ne pouvons jamais avoir part à sa divinité, encore que nous soyons devenus participants, comme enfants de la nature divine et comme fils de la plénitude de bénédiction, qui se rattache à ces titres.

Or, le chemin qui conduit à ce but glorieux passe par la souffrance ; aucun chrétien ne peut y échapper ; c'est pourquoi la phrase s'achève par ces mots : « **si toutefois nous souffrons avec lui, afin d'être glorifiés avec lui** ».

Cette condition a déjà déconcerté plus d'un lecteur, à cause d'une lecture superficielle du passage. Il en est souvent ainsi quand nous lisons la Parole de Dieu : nous lisons trop vite ou trop superficiellement, nous y mêlons nos propres pensées, au lieu de sonder les pensées de Dieu sans parti pris et avec prière. Aussi, précisons les choses :

Le passage dit clairement : **si toutefois nous souffrons avec lui**, et pourtant on a supposé qu'il s'agit de souffrances pour Christ. Nous savons par Philippiens 1:29 et par notre propre expérience, que les souffrances pour Christ, souffrances pour le nom de notre Seigneur, sont un privilège qui n'est pas accordé à chaque croyant. En revanche, aucun vrai croyant ne peut échapper aux souffrances avec Christ. Durant sa marche ici-bas, le Seigneur Jésus était un « **Homme de douleur et habitué à la souffrance** », (Esaïe 53 v 3). Un monde de péché et de mort, de souffrances et de larmes, dominé par les principes de la chair, ne pouvait être, pour sa sainte nature et son cœur plein d'amour, qu'une source continue de douleur et de deuil. Il marcha entièrement seul, comme un étranger solitaire, incompris souvent, même de ses disciples qui affligeaient son cœur par leur égoïsme, leur incrédulité, leur manque d'intelligence et d'autres sentiments semblables. Les choses qu'il voyait et entendait offensaient ses yeux et ses oreilles, blessaient son cœur et, en même temps, éveillaient sa profonde sympathie. Au milieu de ces choses, il ne rencontrait ni sympathie, ni consolation. Il ne récoltait, en échange de son amour, que la haine, l'ingratitude et la moquerie.

L'homme spirituel ressent, sur son chemin, ce que Christ a ressenti, quoique moins profondément. Sa nature également est en opposition avec tout ce qui l'entoure ; il souffre là où Christ a souffert ; il souffre avec Christ. Son amour pour Dieu et pour ses semblables, son désir de marcher dans la pureté et la sainteté, son respect des droits de Dieu et de son Oint, tout ce qui, en lui, appartient à la nature divine, devient une source de souffrances. Les conséquences du péché qu'il discerne autour de lui, jointes à l'incrédulité, à l'indifférence et à l'hostilité des hommes, le font souffrir : toute atteinte à la personne de Christ, toute parole impure ou blasphématoire l'attristent ; même le brigand sur la croix réprimanda son compagnon pour l'outrage qu'il fit au Seigneur ; il en éprouvait de la douleur. Cependant, Dieu soit loué ! il n'en sera pas toujours ainsi. Dans la mesure où nous souffrons avec Christ, nous sommes assurés de partager sa gloire dans le ciel ; bientôt tous ceux qui souffrent ici-bas avec Lui seront glorifiés avec Lui dans le ciel. Si quelqu'un ne souffre pas dans une mesure quelconque avec Lui, ne serait-ce que durant quelques jours, ou même seulement quelques heures (comme le brigand repentant), cela prouve qu'il n'est pas né de Dieu, qu'il n'est pas un chrétien. En effet, comment l'Esprit de Christ pourrait-il opérer dans un cœur sans produire les sentiments qui se trouvaient en Christ lui-même ?

Bien que nous soyons enfants de Dieu, et ainsi héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ, nous ne possédons pas encore l'héritage, non seulement parce que nous sommes encore dans nos corps, mais aussi parce que notre héritage lui-même est encore souillé et soumis à la corruption. Telle qu'elle est maintenant, la création ne convient pas pour les héritiers, ni pour le Seigneur, ni pour les siens. Pour cette raison, il est assis à la droite de Dieu, attendant, et nous aussi avec Lui, l'heure de la révélation de la gloire à venir. À l'égard de cette gloire, l'apôtre qui connaissait la souffrance plus qu'aucun d'entre nous, pouvait écrire aux Romains : « **J'estime que les souffrances du temps présent ne sauraient être comparées à la gloire à venir qui sera révélée pour nous. Aussi la création attend-elle avec un ardent désir la révélation des fils de Dieu.** » (v. 18, 19). Afin de nous encourager, l'Esprit de Dieu dirige nos regards sur cette gloire et nous dit que les souffrances par lesquelles nous passons aujourd'hui, aussi accablantes qu'elles puissent être, ne sont pas dignes d'être comparées avec la gloire qui est devant nous. Jusqu'à quel point le réalisons-nous ? L'apôtre, pour ce qui le concernait, pouvait dire : « J'estime » ; il ne savait pas seulement, mais il en était pleinement convaincu. Dans les versets 22 et 28, où il s'agit d'une part commune à tous les croyants, il dit : « Nous savons ».

Notre vie est cachée avec le Christ en Dieu. Quand le Christ, qui est notre vie, sera manifesté, alors nous aussi, nous serons manifestés avec lui en gloire (Col. 3:3, 4). C'est cette révélation des fils de Dieu qu'attend ardemment la création

entière : elle souffre et soupire, car elle est « assujettie à la vanité », non de sa volonté - elle n'a pas de volonté - mais à cause de celui qui l'a assujettie, le premier Adam, « dans l'espérance **qu'elle aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour avoir part à la liberté de la gloire des enfants de Dieu. Or, nous savons que, jusqu'à ce jour, la création tout entière soupire et souffre les douleurs de l'enfantement.** » (v. 20-22).

La création soupire sous les conséquences de la chute, qui l'a placée sous la servitude de la corruption. Quand l'homme, le chef de la première création, pécha, son sort fut partagé par toute cette création. Nous ignorons combien elle était belle avant la chute, mais nous savons que, selon l'appréciation de Dieu, tout « était très bon » (Gen. 1:31). Le péché de l'homme a tout gâté, mais combien précieuse est la pensée que la création tombée, par la faute de l'homme, sous la servitude de la corruption, attend le moment où nous serons glorifiés pour être délivrée de cette servitude. Combien merveilleux sont les voies et les conseils de Dieu ! Dans sa grâce infinie, il s'occupe d'abord des coupables, de ceux qui, par leur chute, ont produit toute cette misère. Il choisit des êtres envers lesquels il veut manifester les richesses de son amour et de sa miséricorde, afin de faire participer à la gloire, dans les siècles à venir, la création tombée dans la corruption par leur faute ! Dieu a parlé par les prophètes d'autrefois de ce « **rétablissement de toutes choses** », de la régénération, comme le Seigneur l'appelle en Matthieu 19:28 (Actes 3:19-21).

En nous acheminant vers la manifestation de cette gloire, nous exprimons, par nos soupirs, le fait que, par nos corps, nous appartenons encore à cette création. Par ces soupirs, nous participons à ceux de la création souffrante. Nous le faisons d'une manière agréable à Dieu et d'autant plus profonde que nous, reconnaissons ce qu'est le péché et que nous faisons tout pour nous en séparer dans notre marche. Notre bien-aimé Sauveur était entièrement sans péché, mais il comprenait d'une manière parfaite les souffrances qui étaient les conséquences du péché.

Dans ce verset 22, l'apôtre compare la création à une femme qui est en travail et qui attend impatiemment la naissance de son enfant annoncée par les douleurs qu'elle ressent. Elle ne peut pas hâter cet événement ; elle peut seulement soupirer et attendre. Il en est de même de la création : elle soupire et attend la révélation des fils de Dieu. Ceux-ci ne se distinguent pas encore extérieurement des autres hommes ; ils peuvent être faibles, pauvres ou infirmes ; ils souffrent et meurent comme eux. Mais il n'en sera pas toujours ainsi : bientôt ils apparaîtront avec Christ en gloire comme ses cohéritiers, après avoir été ressuscités d'entre les morts ou enlevés. Alors la création sera affranchie de la servitude de la

corruption, pour jouir de la liberté de la gloire des enfants de Dieu. Cette délivrance s'opérera à la révélation de la gloire, lorsque Dieu réunira toutes choses en Christ (Éph. 1:10).

Aujourd'hui, c'est le temps de la grâce et personne ne peut jouir de la liberté de cette grâce, si ce n'est par la foi. Sur ce terrain, il ne peut y avoir aucune relation entre la création et nous, d'une part parce que la création n'est que matière et n'a pas d'intelligence, et d'autre part parce qu'elle n'en est pas venue à son état actuel par sa propre faute et n'a ainsi pas besoin de pardon. Mais lorsque la liberté de la gloire des enfants de Dieu apparaîtra, les conséquences bénies de l'œuvre rédemptrice de Christ se manifesteront aussi envers la création. C'était le bon plaisir de toute la plénitude habitant en Christ, de réconcilier toutes choses avec elle-même, par lui, ayant fait la paix par le sang que Jésus a versé à la croix (Col. 1:20). Ces choses ne sont pas encore réconciliées, mais le sang de Christ, fondement de cette réconciliation, a été versé ; l'œuvre nécessaire a été accomplie.

Non seulement la création, « **mais nous aussi, qui avons les prémisses de l'Esprit, nous aussi nous soupirons en nous-mêmes, en attendant l'adoption, la rédemption de notre corps.** » (v. 23). Nous ne soupirons pas parce que nous sommes accablés par la vanité des choses d'ici-bas, mais parce que l'Esprit nous fait sentir le contraste existant entre notre état actuel et la gloire qui est devant nous. Cet état nous est rappelé continuellement par nos corps qui ne sont pas encore délivrés. En effet, « l'adoption » n'est pas encore pleinement notre part. Il n'en sera ainsi que lorsque nous aurons revêtu un corps glorifié par la puissance de Christ. Nous possédons « ce trésor dans des vases d'argile », et nous désirons « revêtir notre domicile céleste, » (2 Cor. 4 et 5). Étant remplis de l'espérance de la gloire, nous sommes amenés, par la contemplation des choses qui nous entourent, à ces soupirs qui sont en quelque sorte l'expression des soupirs de la création. Ils ne sont pas, répétons-le, les fruits de notre mécontentement ou de notre, impatience, mais ils sont produits par le Saint Esprit qui habite en nous, et dont nous avons les prémisses (*). Les soupirs du croyant sont donc produits dans un esprit d'amour, et plus l'amour de Dieu, versé dans son cœur, agira par l'Esprit, plus il sentira profondément que tout ce qui l'entoure est opposé à Dieu.

(*) Appelé ainsi en regard de la grande « moisson » à la fin des jours, quand le Saint Esprit sera répandu « sur toute chair » (Joël 2:28 ; És. 32:15). De même, nous sommes appelés « une sorte de prémisses de ses créatures » (Jacq. 1:18).

« **Car c'est en espérance que nous sommes sauvés. Or, l'espérance qu'on voit n'est plus espérance : ce qu'on voit, peut-on l'espérer encore. Mais si nous espérons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons avec persévérance.** » (v. 24, 25). Le

croyant, rendu parfait dans sa conscience et conduit par la puissance du Saint Esprit, réalise que les choses qui sont devant lui, et qu'il ne voit pas encore, sont une espérance qui ne confond point. Il ignore à quel moment il les contemplera, mais il sait **d'une façon certaine** qu'elles se réaliseront ; c'est pourquoi il attend avec patience. Cette espérance l'amène ainsi à jouir en quelque sorte des choses futures comme si elles étaient actuelles.

« **De même aussi l'Esprit nous aide dans notre faiblesse, car nous ne savons pas ce qu'il nous convient de demander dans nos prières. Mais l'Esprit lui-même intercède par des soupirs inexprimables** » (v. 26). Quelle grâce merveilleuse ! Ainsi que nous venons de le voir, l'Esprit habite en nous, nous conduit et rend témoignage avec notre Esprit que nous sommes enfants de Dieu. Ici, il nous est dit qu'il accepte de s'identifier avec les croyants dans leur état actuel de faiblesse. Nous sommes des êtres de chair et de sang, faibles, ne voyant pas loin, sujets aux influences du dedans et du dehors ; nous sommes peut-être anxieux et craintifs ; nous nous lassons facilement et perdons courage. Or, tout en traversant ce monde, et en pensant en amour à ceux qui font les mêmes expériences que nous, nous pouvons jouir de la profonde sympathie de notre souverain Sacrificateur dans le ciel, qui a été tenté en toutes choses comme nous, sans prendre part au péché. De plus, nous avons en nous l'Invité divin qui intercède continuellement pour nous par des soupirs inexprimables.

Dans les choses qui sont en rapport avec cette création, les tentations, les maladies, les difficultés, qui nous assaillent et même dans toutes nos circonstances, nous ne savons pas ce qu'il faut demander comme il convient. Nous ne connaissons pas de remède et ne discernons pas le but de Dieu. Nous ne pouvons que soupirer, mais l'Esprit qui produit ces soupirs en nous, se joint à nous dans ces soupirs inexprimables et notre Dieu et Père, qui nous voit et nous entend, « **connaît quelle est la pensée de l'Esprit, parce que c'est selon Dieu qu'il intercède en faveur des saints.** » (v. 27). Combien est précieuse la certitude que le Dieu, qui sonde les cœurs - réalité importante - discerne dans nos soupirs la pensée de l'Esprit. Car si nos cœurs sont sincères devant Dieu, c'est l'Esprit qui exprime nos sentiments, les sentiments de personnes qui appartiennent encore à cette création et participent à ses souffrances, tandis que Dieu comprend l'Esprit qui intercède en nous.

Et non seulement cela, mais « **nous savons, du reste, que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son dessein.** » (v. 28) (appelé **conformément au plan divin** nous dit Semeur). Nous ne savons pas toujours, faute de discernement, ce qu'il faut demander comme il convient (l'apôtre Paul lui-même en est un exemple dans **2 Cor. 12**), mais nous

savons une chose, c'est que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu. Quelle précieuse consolation ! Remarquons, en outre, l'expression : « de ceux qui aiment Dieu ». Il n'est pas dit : « de ceux que Dieu aime », ce qui est pourtant toujours vrai. Il s'agit de personnes vivant dans ce monde, sur lesquels les regards de Dieu reposent avec délice, auxquels il a préparé ce qu'aucun œil n'a vu, ce qu'aucune oreille n'a entendu et ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme (1 Cor. 2:9 ; Jacq. 1:12 ; 2:5).

Ces êtres, il les a appelés hors du monde, selon son propos divin, et les a donnés à son Fils bien-aimé. Ils connaissent maintenant leur relation d'enfants à l'égard du Père. Au milieu des enfants de ce monde, dont l'esprit est inimitié contre Lui, Dieu discerne les siens, ceux qui l'aiment, aussi faiblement que ce soit. Ils l'aiment parce que Lui les a aimés le premier. Bien que leur amour puisse parfois être faible, cela ne change rien au fait qu'ils sont les objets de l'amour de Dieu qui fait concourir toutes choses à leur bien. À cette précieuse assurance s'ajoute le fait que les croyants étaient, avant la fondation du monde, les objets de la pensée de Dieu : il les a préconnus et même prédestinés à être conformes à l'image de son Fils (v. 29). Ce sont des déclarations merveilleuses ! Elles aboutissent à ce qui est exprimé à la fin de notre chapitre, à savoir que Dieu est pour nous et que, par conséquent, aucune puissance, ni dans les hauteurs, ni dans les profondeurs, ne peut nous séparer de son amour.

« Car ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à être semblables à l'image de son Fils, afin que son Fils fût le premier-né entre plusieurs frères. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés. » (v. 29, 30). La grâce de Dieu brille d'un éclat incomparable dans cette glorieuse chaîne de ses pensées et de ses voies, chaîne qui, allant d'une éternité à l'autre, relie le conseil divin à notre glorification dans la maison du Père. C'est le seul passage dans notre épître qui mentionne les conseils de Dieu avant la création du monde, mais combien il est d'un effet imposant. Aussi, nous comprenons pourquoi l'apôtre s'écrie : « Que dirons-nous donc à l'égard de ces choses ? »

Les versets cités ci-dessus montrent que le travail de Dieu, à l'égard de ceux qu'il a appelés, ne cesse pas ; il commence dans l'éternité et se termine dans l'éternité. Ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés ; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés, et... destinés à être conformes à l'image de son Fils. Sa grâce ne cessera pas jusqu'à ce qu'il ait accompli ses paroles d'amour, jusqu'à ce qu'il voie devant lui tous ces appelés glorifiés et « conformes à l'image de son Fils ».

Le regard de Dieu repose avec délices sur l'Homme de sa droite, ce Fils de l'homme qui siège en haut dans la gloire de la résurrection. Et c'est à cette gloire que Dieu nous a prédestinés. Ici-bas déjà, les croyants peuvent manifester une conformité plus ou moins grande avec Christ, selon le degré de leur fidélité. Cependant, en tant que fils de la résurrection et fils de Dieu, nous serons revêtus de corps conformes au corps de gloire de son Fils bien-aimé. Malgré le lien intime qui nous unit à lui, nous le contemplerons avec adoration et proclamerons la seigneurie de Celui qui seul est digne de recevoir l'honneur, la gloire et la bénédiction. **Hébreux 2:11 Car celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés sont tous issus d'un seul. C'est pourquoi il n'a pas honte de les appeler frères.** Cependant il sera, durant l'éternité, pour la joie du Père et pour l'accomplissement de ses conseils, le « Premier-né entre plusieurs frères », et comme tel, il formera le centre rayonnant de tous les bienheureux qui, transformés à son image, le verront comme il est (1 Jean 3:2). Et qu'en sera-t-il d'eux ? Ils se prosterneront avec allégresse et jeteront leurs couronnes devant le trône de Celui qui les a aimés et s'est donné lui-même pour eux.

Il ne nous reste qu'à jeter un coup d'œil sur la fin de ce chapitre admirable. Les déclarations que nous venons de considérer, conduisent l'apôtre à cette conclusion déjà mentionnée, qui est en rapport avec tout l'enseignement de l'épître et qu'il exprime au nom de tous les croyants, à savoir que Dieu n'habite pas seulement par son Esprit en nous, mais qu'il est aussi pour nous, c'est-à-dire que tout son amour est à notre disposition. Un Dieu qui aime d'une telle manière ne nous refuse rien à nous qui sommes les objets de sa tendresse. C'est pourquoi nous lisons : « **Lui, qui n'a point épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses avec lui ?** » (v. 32). Le don du Fils est le plus grand ; il renferme en lui-même tous les autres. Si Dieu n'a pas épargné pour nous Celui qui était la joie et les délices de son cœur, le centre de toutes ses pensées, s'il l'a livré pour nous alors que nous étions encore des impies et des ennemis, comment pourrait-il, maintenant que nous sommes des saints et bien-aimés, nous refuser quelque chose de bon ?

En outre, si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Qui pourrait s'opposer au Dieu éternel et nous arracher à ses bras puissants ? Qui pourrait nous voler sa faveur ou l'empêcher de déployer son amour envers nous ? C'est pourquoi tous ceux qui peuvent dire avec une foi enfantine : Dieu est pour moi ! sont bienheureux.

L'apôtre donne trois preuves du fait que Dieu est réellement pour nous : la première est précisément le don de son Fils ; la seconde, le fait que Dieu lui-

même nous justifie, et la troisième, l'assurance que rien ne peut nous séparer de son amour.

La première preuve évoque avant tout l'amour de Dieu, qui est la source de toutes les autres. Tous les croyants ne comprennent pas cela ; plusieurs voient en Dieu avant tout le juste Juge, dont la colère a été, il est vrai, détournée par l'œuvre de Christ, mais qui néanmoins est assis sur son trône comme un Juge dur et sévère. Ils n'ont pas l'assurance que Dieu est amour et que, par conséquent, il est l'auteur et le fondement de notre salut. Ils ne voient en Dieu que la sainteté et en Christ seul l'amour. Telle était l'opinion quasi générale au moment de la Réformation (1517), opinion que de nombreux croyants partagent encore aujourd'hui. Mais Dieu soit loué, ce n'est pas la justice qui règne maintenant - elle régnera au jour du jugement ; malheur alors à tous ceux qui devront la rencontrer ! - non, c'est la grâce qui règne par la justice ([chap. 5:21](#)). Il est de toute importance, pour la paix de nos cœurs, que nous le comprenions clairement et que nous ayons ainsi de justes pensées au sujet de Dieu. Certes, Christ a tout accompli pour satisfaire la justice divine, mais il est également vrai que, selon l'amour de Dieu, Christ a été préconnu avant la fondation du monde comme l'agneau sans défaut et sans tâche, qui verserait son sang précieux pour expier nos péchés. Nous avions besoin de la justice de Dieu, pour pouvoir nous tenir devant lui, mais aussi de son amour en activité dans le Christ pour que nous y participions. « **Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, ne leur imputant pas leurs fautes** ». Christ a été fait péché pour nous, afin que nous devenions justice de Dieu en lui ([2 Cor. 5:19-21](#)). Notre foi et notre espérance reposent ainsi en Dieu lui-même ([1 Pierre 1:21](#)). La justice de Dieu, éternelle et immuable, est le fondement de notre assurance quant à son amour infini. C'est pourquoi nous avons la pleine certitude qu'il nous donnera, avec Christ, dès à présent, tout ce qui est bon et à l'avenir, la gloire éternelle ([v. 32](#)).

Mais Dieu n'est-il pas toujours saint et juste ? Bien sûr que si ! Nous pouvons être inconstants et infidèles à ce que nous confessons. Lui demeure fidèle et immuable, car il ne peut se renier lui-même ([2 Tim. 2:13](#)). C'est assurément une vérité solennelle, mais ne sommes-nous pas des élus de Dieu rachetés par le sang précieux de Christ, comme d'un agneau sans défaut et sans tache ? Et s'il en est ainsi, qui « **accusera les élus de Dieu** ^(*) ? - **C'est Dieu qui justifie ; Qui les condamnera ? Christ est mort ; bien plus, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, et il intercède pour nous !** » ([v. 33, 34](#)).

(*) Remarquons comment l'Esprit de Dieu met tous les objets qu'Il traite dans cette épître en relation directe avec Dieu. C'est l'évangile de Dieu qui est annoncé, c'est la colère de Dieu, la grâce de Dieu, et la justice de Dieu qui sont révélées, c'est la gloire de Dieu dont nous nous glorifions et ici, nous sommes des élus de Dieu, c'est Dieu qui justifie, etc.

Si Dieu lui-même prend fait et cause pour nous, nous pouvons être remplis de confiance. Pourquoi peut-il agir ainsi et fermer la bouche de tout accusateur ? Parce que Christ, le Fils de l'homme, a été livré pour nos fautes, ressuscité pour notre justification et est maintenant assis à la droite de Dieu. Satan, l'accusateur des frères (Apoc. 12:10), ne peut rien faire, si le Juge lui-même les justifie ? Comprendons que nos rapports avec Dieu ont une intimité qu'Israël ne connaîtira jamais ; la grâce et la justice de Dieu sont manifestées d'une manière plus évidente envers nous depuis la mort, la résurrection et la glorification de Christ à la droite de Dieu.

Dieu lui-même nous est donc présenté ici comme Celui qui justifie : nous ne sommes pas seulement justifiés par la foi devant lui. Parlant de Christ lui-même, le prophète Ésaïe déclare : « **Celui qui me justifie est proche : qui contestera avec moi ?... Voici, le Seigneur l'Éternel m'aidera : qui me condamnera ?** » (És. 50:8, 9). L'apôtre met ces paroles dans la bouche des croyants. Quelle identification merveilleuse et bénie !

Mais il y a plus encore : non seulement Dieu nous justifie sur le fondement de l'œuvre de son Fils, mais le Fils lui-même, comme l'Homme ressuscité et glorifié, intercède pour nous, tant que nous sommes dans nos corps. Pourrait-il y avoir une consolation plus grande ? Ici-bas, le Saint Esprit intercède pour nous, et dans le ciel, le Fils de Dieu le fait ! Connaissant ces deux réalités, nous sommes assurés que même les difficultés du chemin ne peuvent affaiblir le lien puissant qui nous unit à Christ et, par lui, à Dieu.

« **Qui nous séparera de l'amour de Christ ? Sera-ce la tribulation, ou l'angoisse, ou la persécution, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou l'épée ?** » (v. 35). Attention, l'apôtre ne veut pas dire que ces épreuves nous seront épargnées. Nous pourrons être appelés à les traverser et à en ressentir toute la gravité. Le Seigneur lui-même les a connues et a expérimenté tout ce par quoi l'adversaire a cherché à le détourner du chemin de l'obéissance. Il n'y a point de souffrances, de douleurs, d'épreuves de foi qu'il n'ait traversées mais il est sorti vainqueur de toutes. C'est pourquoi, si même l'apôtre et d'autres aussi ont pu expérimenter la vérité de cette parole : « **C'est à cause de toi qu'on nous met à mort tout le jour, Qu'on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie** » (v. 36), si même nous rencontrons les difficultés et les souffrances décrites au verset 35, la foi peut dire avec assurance : « **Dans toutes ces choses, nous sommes plus que vainqueurs par Celui qui nous a aimés** » (v. 37).

Ces derniers mots sont, dans ce passage, d'une force et d'une beauté particulières. Qu'est-ce qui a conduit notre Seigneur à parcourir son dououreux

chemin dans ce monde, à subir ces tribulations et ces souffrances, outre les souffrances expiatoires ? Son amour merveilleux et incomparable pour nous, des êtres misérables et haïssables ! Ainsi, ce n'est pas seulement sa puissance qui opère en nous et nous aide à traverser toutes les difficultés, mais c'est avant tout son amour, cet amour qui nous porte, nous encourage, nous relève et dirige nos regards vers la gloire ([2 Cor. 4:17, 18](#)). Oui, qui nous séparera de cet amour ?

En présence d'un tel amour, l'apôtre termine par ce cri d'allégresse : « [Car j'ai l'assurance que ni la mort ni la vie, ni les anges ni les dominations, ni les choses présentes ni les choses à venir, ni les puissances, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ notre Seigneur.](#)» (v. 38, 39).

Il mentionne en premier lieu les difficultés et les ennemis visibles de ce monde ; puis il énumère les puissances et principautés invisibles apparemment capables de nous séparer de l'amour qui nous conduit sur le chemin de la gloire. La mort ou la vie, les choses présentes ou à venir, les principautés dans les hauteurs et dans les profondeurs, que sont toutes ces choses ? Rien d'autre que des choses créées : elles ne sont donc rien devant le Créateur tout-puissant et en face de son amour qui ne cesse pas et surmonte tout.

Si, en rapport avec les choses visibles, il nous est parlé de l'amour de Christ, lorsqu'il s'agit des choses invisibles, l'apôtre dirige nos regards sur l'amour de Dieu, qui est dans le Christ Jésus, notre Seigneur.

Connaissant cet amour, possédant dans nos cœurs ce trésor de richesses inépuisables, nous pouvons bien, nous aussi, joindre nos cris de victoire à ceux par lesquels l'apôtre commence et termine ce chapitre. Aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus - aucun ennemi, aucune principauté ne peuvent sous séparer de l'amour de Christ et de l'amour de Dieu ! Même si toutes les choses qui nous entourent s'écroulent, si toutes portent le sceau du péché et de l'opposition à Dieu, la foi s'en détourne et contemple les choses invisibles ; elle se repose dans l'amour de Dieu et tient ferme dans le combat et les souffrances ; même à travers la brume qui pourrait l'empêcher de voir, elle regarde à Celui, qui, après avoir accompli son œuvre, a été couronné de gloire et d'honneur, et s'est assis à la droite de Dieu où il attend le moment où il viendra chercher les siens, pour les faire participer à sa joie et à sa gloire...

Dieu est pour nous. Quelle réalité merveilleuse !